Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID: 033-253306310-20200707-2020_02_28-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 7
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes: Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Vice-Présidente, en la salle de réunion de l'Agora à saint aubin de Blaye.

Date de convocation: 29 juin 2020

Etaient Présents: Mmes DERVILLE- GOT - GUILLEN - LABARRIERE - MONSEIGNE-

QUENTIN. M LABRIEUX

Absents représentés: Mme de ROFFIGNAC pouvoir à Mme GUILLEN, M. RENARD pouvoir à

Mme MONSEIGNE, M. Jean-Jacques CORSAN pouvoir à Mme Pascale GOT

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN

Délibération N°2020-02-28: Lancement de l'étude sur l'état des pratiques de gestion des eaux à bord des navires transportant du public et plan de financement associé

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés et notamment sa dispositionPc3;

Vu la navigation présente sur les fleuves et eaux estuariennes du territoire du SAGE Estuaire; Considérant la nécessité de porter étude sur le paysage de l'estuaire en termes de navigation, de la réglementation en vigueur concernant la gestion des eaux à bord des navires;

Considérant la nécessité de réaliser un état des pratiques de gestion des eaux à bord et proposer des axes d'amélioration, des perspectives le cas échéant ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article 1. D'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une étude concernant l'état des pratiques de gestion des eaux à bord des navires transportant du public dans l'Estuaire;

<u>Article 2</u>. D'autoriser Madame la Présidente à en confier la réalisation à un bureau d'études spécialisé par marché à procédure adaptée et pour un montant maximum de 24 000 € TTC inscrit au budget annexe Eau 2020 ;

Article 3. D'approuver le plan de financement suivant :

Coût de l'étude : 20 000€ HT 24 000€ TTC

Plan de Financement : Agence de l'Eau Adour Garonne 50% du HT : 10 000€

Département de la Gironde 20% du HT : 4 000€

Autofinancement SMIDDEST 30% du HT et TVA 10 000€

<u>Article 4.</u> D'autoriser Madame la Présidente à solliciter, pour la réalisation de l'étude, les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne du Conseil Départemental de la Gironde ;

Article 5. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Saint-Aubin-de-Blaye, le 7 juillet 2020



Mme. la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.